

- 4.4 -

# Additif à l'inventaire au titre de la Loi Paysage

Vu pour être annexé à la  
Délibération du Conseil  
Municipal du

Le Maire,

DCM lançant l'élaboration : 28 août 2008

Projet arrêté par le Conseil Municipal : 6 janvier 2011

PLU approuvé par le Conseil Municipal : 1er décembre 2011

Modification simplifiée n°1 approuvée le : 20 octobre 2012

Modification n° 1 approuvée le : 21 octobre 2013



**CITADIA**

CITADIA CONSEIL SUD OUEST  
1029 Bd Blaise Doumerc  
82000 MONTAUBAN  
Tél. 05 63 92 11 41  
Fax 05 63 93 25 47  
citadiasudouest@wanadoo.fr  
Site : www.citadia.com

## SOMMAIRE

<b>1.1.1</b>	<b>Additif à l'inventaire au titre de la loi paysage (art. I123-1-5 7° du CU ..... 3</b>
--------------	--

## 1.1.1 ADDITIF A L'INVENTAIRE AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE (ART. L123-1-5 7° DU CU)

---

La commune de Saint-Pierre d'Oléron a fait le choix d'identifier de nouveaux éléments bâtis et naturels au titre de la loi Paysage de 1993. Ci-dessous, sont présentés les éléments bâtis ajoutés à cet inventaire patrimonial.

### LES BATIMENTS AGRICOLES



BH 176



BH 180



BH 177



BH 595



BI 313



BI 333

### LES CONSTRUCTIONS BALNEAIRES



BI 109

### LES CLOS



BH 405



BH 595



BH 603

### LES MICRO PATRIMOINE



BY 368



BY 389

### LES MURS



BH 161

### LES PERSPECTIVES



BH 173

## LES PUIITS



BH 343



BI 91